

Luxembourg, le 25 septembre 2025

Communiqué de presse

Créée par le législateur en 1902 et placée sous la tutelle du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, l'Association d'assurance accident (AAA) est un établissement public chargé de la prévention et de la couverture des risques professionnels.

1) L'Association d'assurance accident présente son Rapport annuel 2024

L'AAA a le plaisir de présenter son Rapport annuel pour l'année 2024, une édition riche en images et en graphiques, qui met en lumière ses missions, ses activités, ses statistiques, ainsi que ses résultats financiers. Entièrement digital et interactif, le rapport garantit une accessibilité numérique optimale. Il est disponible sur le site web www.aaa.lu et peut être imprimé ou téléchargé en format PDF.

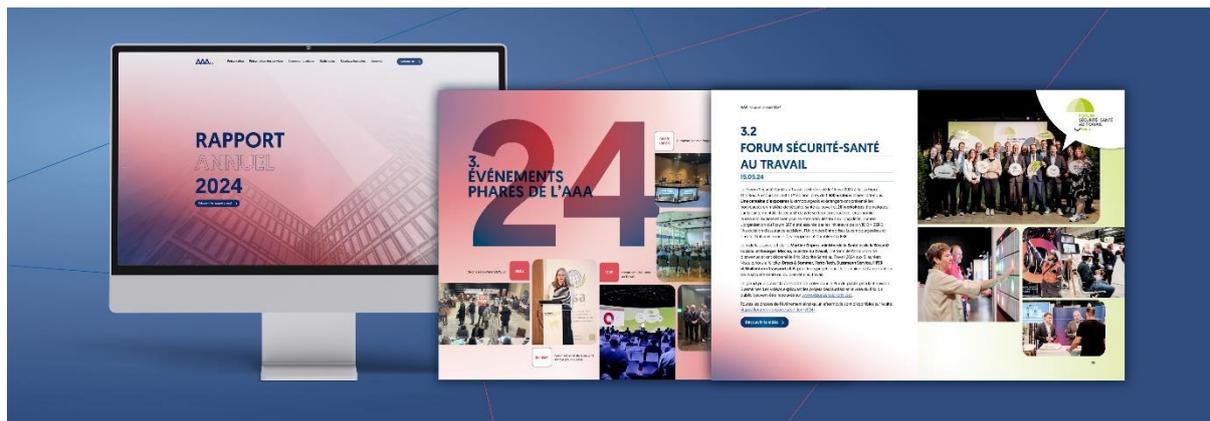
Le rapport met notamment en évidence plusieurs données marquantes :

En 2024, **16.751 accidents** ont été reconnus. Parmi ces cas reconnus, on relève **13.724 accidents du travail**, **2.889 accidents de trajet** et **138 maladies professionnelles**. Parallèlement, le nombre de travailleurs-unité a progressé pour atteindre 501.285 unités, tandis que le nombre d'entreprises a légèrement reculé pour atteindre 31.085 unités. L'AAA a reçu en moyenne 128 déclarations par jour, et le **coût moyen d'un accident** s'élevait à **4.053 €**.

L'année 2024 a été marquée par la poursuite de la digitalisation des démarches de l'AAA sur « Guichet.lu » et « MyGuichet.lu ». La **déclaration électronique des accidents du travail et de trajet pour les entreprises** a été entièrement finalisée, et les premières démarches destinées aux assurés seront prochainement accessibles en ligne. Cette transformation simplifie les procédures pour les assurés et les entreprises, tout en simplifiant le travail des agents de l'AAA en améliorant le suivi des démarches.

Dans le domaine de la prévention, la 17^e édition du **Forum Sécurité-Santé au Travail** s'est tenue le 15 mai 2024 à la LuxExpo The Box sous forme de salon. L'événement a attiré près de 1 500 visiteurs et a rassemblé une centaine d'exposants, ainsi qu'un grand nombre d'intervenants nationaux et internationaux. Le grand public a pu participer au Prix du public, en votant parmi les 5 lauréats du **Prix Sécurité-Santé au Travail**. Des vidéos présentant les projets des lauréats sont disponibles en ligne.

Les intéressés peuvent également suivre l'AAA sur les réseaux sociaux [LinkedIn](#) et [Facebook](#).



2) Lancement de la déclaration d'accident électronique via MyGuichet.lu

Depuis le 30 septembre 2024, l'AAA offre la possibilité de **déclarer électroniquement** les accidents du travail/de trajet et les accidents scolaires/périscolaires **via la plateforme MyGuichet.lu (espaces professionnels)**. Bien que la déclaration sur papier reste une option, la nouvelle déclaration en ligne est conçue pour satisfaire aux exigences en matière d'accessibilité numérique. Toutes les informations sont disponibles sur le site web de l'AAA sous www.aaa.lu.

Pour déclarer un accident par voie électronique, il faut d'abord créer un espace professionnel sur MyGuichet.lu. Les modalités pratiques ainsi que des tutoriels sous forme de vidéos pour la mise en place d'un espace professionnel sont disponibles à l'adresse suivante : www.guichet.lu/fr/entreprises/support/aide/myguichet/espace-pro.

Comme pour la déclaration d'un accident du travail/de trajet sur papier, la déclaration électronique doit être remplie par l'employeur. En cas d'un accident scolaire/périscolaire, c'est au bourgmestre ou au responsable de l'établissement/organisme de la compléter.

L'AAA, qui détient la certification ISO 9001:2015 depuis 2019, poursuit la digitalisation de ses processus et proposera, dans les années à venir, la possibilité **aux assurés** de suivre électroniquement l'état d'avancement de leur dossier et de faire leurs demandes de prestation ou d'indemnisation de manière électronique. Ce processus s'inscrit dans la démarche de digitalisation du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale.

Afin de rendre ces démarches encore plus accessibles, l'AAA a également lancé des **vidéos explicatives** pour les employeurs et les assurés, expliquant pas à pas les procédures et facilitant leur utilisation.



Contact presse

Association d'assurance accident
Service Communication
presse.aaa@secu.lu
4, rue Mercier L-2144 Luxembourg
Responsable Communication : Manon Stab